

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 2005910	Date d'inspection Le 05 février 2024	
Nom de l'établissement L'Eveil Enfantin		Numéro de téléphone (506) 458-9915	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sabrina Diotte		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
49(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'orientation fournie aux enfants qui y sont bénéficiaires de services soit positive et comprenne un renforcement positif, encourage à déployer des efforts et reconnaisse les réalisations.	49(1)	15 janv. 2024	05 févr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
<p>Seule une orientation positive de l'enfant a été observée aujourd'hui. On a vu le personnel consoler les enfants en cas de besoin, sourire et rire avec les enfants. Le personnel a été observé en train de parler aux enfants d'une manière respectueuse, en leur fournissant des encouragements, des rappels doux et en leur disant s'il vous plaît lorsqu'ils leur parlaient. Je recommande le renouvellement.</p>

original signé par  
Sabrina Diotte

Le 05 février 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Eve Gendron

Le 05 février 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date